

Après la tempête, le calme...

Bien que toujours difficile, l'année 2009 nous semble marquée par des prises de conscience salutaires et des signaux positifs de relance.

S'il est trop tôt pour crier victoire, nous nous voulons résolument optimiste pour l'année à venir et toute l'équipe du **Bureau Van Ingelgem** vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, prospérité et santé pour l'année 2010.

Le Bureau Van Ingelgem a traversé la crise avec sérénité grâce à votre confiance et votre fidélité et nous vous en remercions.

Nous voulons vous rappeler notre attachement à votre satisfaction en vous offrant le service de qualité que vous attendez de nous.



Copyright Magic Monkey

Cette année, le **Bureau Van Ingelgem** a intensifié son soutien au Théâtre l'Atelier 210. Des places à des conditions avantageuses sont à votre disposition par notre intermédiaire. Ne ratez pas l'occasion d'assister à un spectacle jeune et dynamique.

Notre nouveau site Internet est en préparation et fera fort probablement partie du crû 2010.

Joyeux Noël et Bonne Année.

Investir ou ne pas investir ?

Dans le contexte boursier particulièrement volatile, beaucoup d'entre nous hésitent à rentrer dans ce marché qui n'a pas laissé que de bons souvenirs.

Si une certaine reprise économique semble se dessiner, le marché boursier reste un marché à haut risque. Ne pas y rentrer aujourd'hui pourrait vous faire passer à côté de belles opportunités de plus-values.

Mais comment limiter votre risque ?

Aujourd'hui, certaines compagnies de renom particulièrement ingénieuses ont mis au point des produits d'une grande flexibilité répondant aux besoins et aux attentes de la plupart des investisseurs financiers.

Ces produits offrent entre autre la sécurisation de vos plus-values, la limitation des pertes (stop loss), les arbitrages programmés, le rééquilibrage du portefeuille. Tout cela au travers d'un grand nombre de fonds d'investissement gérés par les plus prestigieux fonds d'investissement.

Nous pouvons vous offrir une gestion personnalisée avec le soutien de spécialistes en cette matière.

Précompte mobilier à payer : Pas toujours !

Souscrivez une branche 21 pour plus tard !

Si vous souhaitez percevoir un jour vos revenus "bruts pour nets" et ou si vous prévoyez de percevoir un gros montant d'ici quelques années, prenez dès aujourd'hui certaines dispositions et vous éviterez le précompte mobilier sur certains de vos placements financiers.

Comment ?

Souscrivez dès à présent un produit de la branche 21 en y plaçant une petite somme (par exemple : 2000€). Dans 5 ans, vous percevez un montant important (assurance de groupe, héritage, vente d'un bien,...) que vous investissez dans ce même produit. Trois ans plus tard, vous pourrez encaisser vos revenus en exonération d'impôt.

En effet, la législation belge nous offre la possibilité d'éviter - sous certaines conditions - le précompte mobilier sur certains types d'investissement tels que ceux de la Branche 21. Le délai de plus de 8 ans fixé pour profiter de cet avantage court à partir de la conclusion du contrat et non des versements qui y sont faits.

Tous les revenus encaissés au-delà de 8 ans sont exonérés d'impôt. C'est une opportunité à saisir d'autant plus que les rendements de la branche 21 sont traditionnellement plus élevés que les intérêts payés par les banques sur les comptes à terme, livret d'épargne, ...

Contactez-nous pour en savoir plus.

Réaliser vos rêves immobiliers en toute sérénité :

- Acquisition d'une résidence principale ou secondaire,
- financement de vos acquisitions en Belgique et à l'étranger,
- crédit pour résident et non résident.

Pour que l'investisseur digère avec plaisir la « brique » qu'il a dans le ventre, il faut qu'il soit correctement piloté au milieu des arcanes du crédit.

Notre volonté est de vous offrir le soutien professionnel qui vous conduira efficacement et complètement dans les méandres du marché hypothécaire.

Nous vous proposons un crédit hypothécaire sur mesure, à votre mesure et aux meilleures conditions.

Saviez-vous que...

- En 2008, 993.495 faits répréhensibles (soit 2.722 faits par jour) ont été enregistrés : les vols et extorsions arrivent largement en tête avec 416.500 délits, soit 42% de la criminalité enregistrée. Suivent les infractions contre la propriété (vandalisme, destruction, incendie, ...) avec 122.000 faits enregistrés.

- Depuis le 1er janvier 2009, quatre catastrophes naturelles ont frappé la Belgique et certains d'entre vous en ont malheureusement été les victimes.

Ces constatations nous interpellent. Il nous semble primordial que vos biens tant mobiliers qu'immobiliers soient correctement assurés. Nous pensons qu'il est important de réexaminer vos contrats incendie et vol. Vous connaissez vos risques spécifiques, communiquez les nous. Nous vous aidons à optimiser votre sécurité: ne faut-il pas réévaluer vos capitaux assurés ? Avez-vous fait l'inventaire de votre contenu ? Celui-ci est-il assuré contre le vol ? Avez-vous suffisamment sécurisé votre maison (détecteur de fumée: votre ange gardien en cas d'incendie, serrure de sécurité, système d'alarme, extincteurs,...) ?

Un sinistre est toujours une épreuve difficile et nous avons constaté lors de certains règlements que les assurés étaient bien souvent dans l'incapacité de faire l'inventaire du contenu détruit. Faites des photos de l'intérieur de votre maison et de vos bijoux, elles seront d'une grande aide si par malheur vous étiez frappés par un sinistre important.

Zoom sur les pertes indirectes

Cette garantie optionnelle vous octroie une indemnité forfaitaire complémentaire de 10% du montant du sinistre afin de faire face aux frais divers engendrés par le sinistre (vol et RC immeuble exclus).

Par exemple : Frais de téléphone, taxis, timbres, valorisation du temps perdu ... et cela sans aucun justificatif à fournir.

Votre situation personnelle évolue, le monde socio-économique évolue, les conditions contractuelles évoluent, ...

Venez nous voir pour actualiser vos couvertures.

Les enfants sont vulnérables

Les enfants peuvent être victimes d'un accident sérieux dont une des conséquences pourrait être un handicap à vie. Nous ne pouvons empêcher nos enfants de jouer mais nous pouvons leur garantir les meilleurs soins et les meilleures conditions de vie en cas d'accident.

Comment ?

En souscrivant un contrat individuel **accident junior**.

Montant assurés en €	Option 1	Option 2
1. Décès	3.100 €	6.200 €
2. Invalidité permanente jusqu'à	131.250 €	262.500 €
3. Indemnité journalière pour cours de rattrapage	7 €	13 €
4. Frais médicaux	3.100 €	6.200 €
5. Chirurgie esthétique réparatrice jusqu'à	3.100 €	6.200 €

Prime mensuelle en € (taxes et frais inclus)

Un enfant	4,5 €	8,7 €
Deux enfants	8 €	16 €
Trois enfants et plus	13 €	25 €

Assurer la sécurité financière de votre famille...

Vous êtes parents et vous vous demandez ce qui pourrait arriver si l'un de vous deux devait disparaître prématurément ; outre la perte d'un être cher, il faudra faire face à de nombreuses difficultés matérielles à court et moyen terme (garde d'enfants, soins de santé, les études, ...) et avec un revenu en moins.

Pour 1€ par jour, vous pouvez déjà prévoir une belle garantie financière en cas de décès et ainsi prémunir vos proches de ces difficultés matérielles !



Enews

Il est vraisemblable qu'en 2010 vous recevrez vos News par courriel. Notre fichier nous renseigne votre adresse email :

à défaut, merci de nous la communiquer à : notreplanete@van-ingelgem.be

Notre immeuble fait peau neuve !!!

En avant première, nous vous présentons la façade de notre immeuble qui sera finalisée en mars 2010.



La sécurité du conducteur

Le complément de garantie indispensable à votre assurance auto.

Saviez que le conducteur est l'unique personne non couverte en cas d'accident en tort.

Des garanties très larges à prix compétitif.

Zoomit, tout le monde en parle, bientôt une réalité...

Payer une facture ? Plus besoin de compléter de formulaire de virement.

Zoomit, un clic et c'est payé !

En effet, grâce à **Zoomit**, vous recevez vos avis de paiement par voie électronique directement dans votre programme d'Internet banking. Pour vous, il y a peu de changement si ce n'est du confort et de la simplicité.

En bref, **Zoomit** vous épargne pas mal de travail administratif.

Vous désirez être les premiers à bénéficier de ce nouveau système, **prenez contact avec nous** et vous recevrez vos avis de paiement dès le mois de janvier par voie électronique.

Chiffres utiles 2009

Indice - Santé (loyer, ...) base 1996	125,72
Indice consommation base 1981	211,89
Indice ABEX (construction) 01/2010	670
Franchise Sinistre (incendie, rc vie privée)	219,38 €
Accident du travail : rémunération maximum légale	36.809,73 €
Pension légale - Carrière complète - 01/10/2008	Minimum
Ménage salarié	1.255,69 €
Ménage indépendant	1.213,44 €
Isolé salarié	1.004,87 €
Isolé indépendant	920,62 €
Survie salarié	989,07 €
Survie indépendant	920,62 €
Epargne pension (maximum/personne) - 2009	870 €
Assurance vie individuelle (maximum/personne) - 2009	2.080 €

Last minute

La crise économique a rendu l'avenir de la pension légale encore plus **incertain**.

Il n'est pas trop tard mais il est est grand temps : souscrivez et adaptez vos assurances pensions (Epargne Pension, EIP, PLCI, ...) avant la fin de l'année et profitez de l'avantage fiscal.

Pour rappel, le régime de la pension légale en Belgique est un des plus mauvais de la Zone Euro.

Contacts

Patrimoine et assurances

Conseils aux entreprises et aux particuliers

Réginald Van Ingelgem

02 736 00 07

reginald@van-ingelgem.be

Jean François Boucquéau

02 736 00 07

jeanfrancois.boucqueau@van-ingelgem.be

Philippe Van Ingelgem

02 736 00 07

philippe@van-ingelgem.be

Claudio Iovine

02 738 09 02 (direct)

claudio.iovine@van-ingelgem.be

Xavier Dufaux

02 738 09 00 (direct)

xavier.dufaux@van-ingelgem.be

Guillaume Lemarchand

02 738 09 08 (direct)

guillaume.lemarchand@van-ingelgem.be

Nicole Paquet

02 738 09 01 (direct)

nicole.paquet@van-ingelgem.be

Jérémy D'Hondt (Finance)

02 738 09 04 (direct)

jeremy.dhondt@van-ingelgem.be

Marc Gougnard (Euracor)

02 736 00 07

marc.gougnard@van-ingelgem.be

Patrick Beauvois (Euracor)

02 738 09 03 (direct)

patrick.beauvois@van-ingelgem.be

Nadine Haegemans (Euracor)

02 738 09 10 (direct)

nadine.haegemans@van-ingelgem.be

Sinistres

David Vankerkem

02 738 09 05 (direct)

david.vankerkem@van-ingelgem.be

Rossana Loi

02 738 09 07 (direct)

rossana.loi@van-ingelgem.be

Comptabilité

Nicole Tiré

02 738 09 12 (direct)

nicole.tire-kovac@van-ingelgem.be

Philippe Beaufays

02 738 09 11 (direct)

philippe.beaufays@van-ingelgem.be



Van Ingelgem
Assurances & Finance

Boulevard Brand Whitlock 114
B-1200 Bruxelles

Tél. : +32(0)2 736 00 07

Fax : +32(0)2 735 41 43

info@van-ingelgem.be

www.van-ingelgem.be

Metro : Georges Henri

Tram : 23, 24, 25

Bus : 27, 28, 80

P parking dans l'immeuble

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

8h30 - 12h30

13h30 - 17h30 (15h00 vendredi)

N° CBFA 60283A - CBFA 13176A